

**Naud, Jean-Philippe**

---

**De:** Naud, Jean-Philippe  
**Envoyé:** 3 mai 2019 10:05  
**À:** 'Jean-Marc Viau'; 'Michèle-Odile Geoffroy'; 'Francis Gagnon'  
**Cc:** Fortin, Marie-Eve  
**Objet:** QC02

Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, nos commentaires concernant vos réponses aux questions du MELCC au sujet de votre demande de modifications des décrets 827-2009 et 976-2014.

**QC02.1 :**

Les renseignements fournis dans votre document de réponses aux questions et commentaires du MELCC (**RQC, réponse à la QC-4**) n'apportent aucun éclairage quant aux enjeux sociaux soulevés par une éventuelle prolongation de la durée d'exploitation du LET de Lachenaie. De plus, vous mentionnez que les mesures d'atténuation prévues dans le cadre du projet d'agrandissement (section sud-ouest du secteur nord) et présentées dans l'étude d'impact de ce projet sont également pertinentes à la présente demande, sans toutefois préciser lesquelles de ces mesures seront appliquées advenant l'autorisation de la demande de modification des décrets et en quoi la mise en place de ces mesures viendraient répondre aux préoccupations de la population du milieu d'accueil.

Afin de connaître ces préoccupations et d'identifier les enjeux sociaux soulevés par les activités d'aménagement et d'exploitation du LET, nous avons consulté l'étude d'impact qui a été élaborée dans le cadre du projet d'agrandissement (section sud-ouest du secteur nord), en particulier le chapitre 5 qui présente les résultats de la démarche d'information et de consultation réalisée par CEC. L'analyse de ces renseignements nous a permis de constater que le système de gestion des plaintes semble inadéquat pour répondre de manière efficace aux plaintes des citoyens et à leur besoin d'information, notamment sur la provenance des odeurs perçues et sur les actions entreprises, le cas échéant, afin de remédier au problème signalé.

***Par conséquent, veuillez-vous engager à améliorer votre système de gestion des plaintes, afin d'éliminer ou d'atténuer le plus rapidement possible les nuisances qui pourraient affecter la qualité de vie de la population du milieu d'accueil.***

À cet effet, nous vous recommandons de mettre en application les mesures suivantes (sans s'y restreindre) :

- ajouter, sur le site web de l'entreprise, une description de la procédure de réception et de traitement des plaintes, incluant la liste des moyens mis à la disposition des citoyens pour transmettre une plainte et les étapes relatives à la réception, au traitement et au suivi des plaintes;
- mettre d'autres moyens à la disposition des citoyens pour faciliter la transmission de plaintes en dehors des heures d'ouverture (soirées, fins de semaine et jours fériés);
- effectuer un suivi systématique auprès des plaignants à la suite d'une plainte pour les informer de la provenance de la nuisance identifiée et des mesures qui seront appliquées, s'il y a lieu, afin de remédier au problème signalé, et pour vérifier leur niveau de satisfaction à la suite de l'application de mesures;
- diffuser davantage d'information à la population locale au sujet des activités d'aménagement et d'exploitation du LET, du traitement des plaintes reçues et des mesures appliquées pour optimiser la gestion environnementale de son site et l'atténuation des nuisances. (Par exemple, vous pourriez publier sur votre site web tous les comptes rendus des réunions du comité de vigilance ainsi qu'un bilan annuel de la gestion

environnementale, incluant un bilan des plaintes, décrivant quelles mesures ont été appliquées pour éviter ou atténuer les impacts négatifs du LET sur l'environnement et limiter les nuisances pour la population du milieu d'accueil. Des alertes pourraient également être publiées sur la page d'accueil de votre site web lorsque certaines activités d'aménagement ou d'exploitation sont susceptibles de générer des nuisances, notamment du bruit ou des odeurs.)

### **QC02.2 :**

***En relation à la question QC02.1 présentée ci-dessus, veuillez également vous engager à déposer au MELCC un bilan annuel présentant notamment les renseignements suivants :***

- les mesures appliquées afin d'améliorer le système de gestion des plaintes;
- les moyens utilisés pour informer la population locale au sujet des activités d'aménagement et d'exploitation du LET, du traitement des plaintes reçues et des mesures appliquées pour optimiser la gestion environnementale de son site et l'atténuation des nuisances;
- le bilan des plaintes relatives au LET, incluant à la fois celles qui ont été transmises à CEC et au MELCC (nombre et objet des plaintes, mesures appliquées, suivis effectués auprès des plaignants).

### **QC02.3 :**

***À l'égard de votre réponse à la question QC-5, veuillez-vous engager à déposer au MELCC le compte rendu de la réunion du comité de vigilance qui se tiendra le 5 juin 2019, soit deux semaines suivant la tenue de cette réunion, afin de s'assurer qu'il ait informé ce dernier de la présente demande de modification de décrets, conformément à l'article 77 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.***

### **QC02.4 :**

Les documents transmis concernant le changement de nom du titulaire des autorisations mentionne le nom « BFI Usine de triage Lachenaie LTD. ».

Les décrets 2009 et 2014 ont cependant été émis pour « BFI Usine de triage Lachenaie ».

***Veuillez nous confirmer que « BFI Usine de triage Lachenaie LTD » et « BFI Usine de triage Lachenaie » concerne la même entreprise.***

***Dans le cas contraire, veuillez fournir les documents nécessaires à faire le lien entre BFI Usine de triage Lachenaie et BFI Usine de triage Lachenaie LTD.***

Merci beaucoup et n'hésitez pas à me joindre si besoins,

Salutations,



**Jean-Philippe Naud, biol., M.E.I.**

**Chargé de projets**

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T :418 521-3933 poste 4653 | F :418 644-8222

[Jean-Philippe.Naud@Environnement.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Philippe.Naud@Environnement.gouv.qc.ca)

